JOUTPINAL OULLO

RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements 3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville..... LOT et Départements limitrophes...... 3 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de receveir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) 25 cent. 25 cent. RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot peur tout le département.

L'accord Franco-Allemand

L'empereur allemand avait souvent protesté de ses intentions pacifiques. Mais jusqu'ici l'événement n'avait pas confirmé ses paroles.

L'accord franco-allemand qui vient d'être signé, est le premier acte de la diplomatie germanique qui soit vraiment inspiré par l'esprit de conciliation et par le désir d'entretenir avec notre pays de bonnes relations de voisinage.

C'est la détente qui peut devenir le prélude de l'entente.

Mais, sans prédire l'avenir, nous avons le droit de nous réjouir de l'heureuse solution intervenue, puisqu'en même temps qu'elle met fin à nos querelles incessantes avec l'Allemagne, elle nous permet de cultiver en paix au Maroc le modeste champ que la convention du 8 avril 1904 avait ouvert à l'activité de nos commerçants et de nos industriels.

Pour nous, désormais, la route est libre au pays du Magreb, et les quelques concessions que nous avons dû faire à l'Allemagne, bien que venant s'ajouter à celles déjà faites à l'Angleterre et à l'Espagne, ne sont pas de nature à entraver l'expansion de notre iufluence et l'essor de notre commerce dans cette région.

A première vue l'accord franco-allemand ne semble contenir rien de nouveau puisque, d'une part, le gouvernement de la République, après avoir rappelé son attachement au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien, s'engage simplement à sauvegarder au Maroc l'égalité économique, et, par suite, à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands, et que, d'autre part, le gouvernement impérial, après avoir déclaré qu'il ne poursuit au Maroc que des intérêts économiques, reconnaît en même temps que les intérèts politiques de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure et s'engage à ne pas entraver ces intérêts.

Il semble que les deux pays se soient bornés à reproduire dans une déclaration conjointe les formules qui leur avaient déjà servi à définir séparément les conditions et les limites de leur action au Maroc.

Toujours l'Allemagne s'est évertuée à répéter qu'elle ne réclamait que le maintien de la porte ouverte au Maroc, qu'elle ne demandait que l'égalité économique, en dépit des bruits qui lui attribuaient l'intention de chercher à occuper un port ou à établir un dépôt de charbon sur la côte occidentale que baigne l'Océan Atlantique ; et, de son côté, la France, tout en revendiquant les droits spéciaux découlant de sa situation de puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, s'est constamment défendue de vouloir porter atteinte, soit au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien, soit au principe de l'égalité économique.

Mais ce sont moins les déclarations du gouvernement français que ses véritables intentions soi-disant dissimulées sous ces déclarations rassurantes que l'opinion allemande tenait en suspicion.

La France, disait-on à Berlin, veut tunisifier le Maroc, et cela nous ne le permettrons jamais: car, le jour où cette tunisification deviendrait un fait accompli, l'égalité économique ne serait plus qu'un vain mot.

De là tout l'effort diplomatique déployé à Algésiras par la Wilhemstrasse pour internationaliser le Maroc, ou du moins pour soumettre à un contrôle international les quelques avantages politiques parcimonieusement concédés à la France et à l'Espagne dans les huit ports marocains.

Depuis lors l'Allemagne avait pris le soin de surveiller jalousement les conditions dans lesquelles la France exerçait le mandat limité qu'elle tenait de la conférence d'Algésiras, et avait trouvé là un champ fertile en du Conseil — il n'y aurait plus de

chicanes et en querelles. C'est ce champ qu'elle renonce à

déclaration qu'elle vient de souscrire.

Le statut du Maroc reste donc, en principe, défini par l'acte d'Algésiras. La France et l'Espagne sont encore tenues de se maintenir dans le cadre tracé par cette convention.

Mais, en dehors et à côté des stipulations de ce traité, des nécessités de fait avaient amené notre pays à exercer dans la région des Chaouïas une action non prévue par cet acte, et ainsi la force des choses avait contribué à étendre au-delà de ses limites primitives le mandat conféré par l'Europe à la France et à l'Espa-

C'est cette situation que reconnaît et que régularise implicitement l'accord franco-allemand du 9 février

Un peu plus tard, dans trois ans, une mise au point sera nécessaire. Et si, durant ce délai, l'Allemagne demeure fidèle à l'esprit qui a inspiré cet accord, rien ne s'opposera plus à ce que l'acte d'Algésiras soit révisé de façon que ses stipulations soient mises en harmonie avec les sacrifices consentis et les résultats obtenus par la France dans l'intérêt commun du Maroc et de l'Europe.

Chambre des Députés

Séance du 16 février 1909 On poursuit la discussion de l'impôt

sur le revenu. On adopte plusieurs articles à une forte majorité.

Sénat

Séance du 16 Février 1909

M. Gaudin de Villaine demande à interpeller le ministre des Colonies sur l'administration et la mise en valeur de nos colonies.

On décide d'inscrire cette interpellation en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

On adopte divers projet d'intérêt local et une proposition de loi complétant la loi de 1905 sur le recrutement de l'armée.

La cravache

Les socialistes poussent de véritables clameurs. Le vote qui refuse la réintégration des fonctionnaires révoqués les scandalise. « Fonctionnaires, souvenez-vous! voici les noms!> s'écrie l'Humanité. L'Humanité ne s'étonne, d'ailleurs, qu'à demi. Peuton mieux attendre de cette majorité servile qui marche à la cravache.

A la cravache ! C'est l'injure classique à l'adresse de toutes les majorités parlementaires. Nul n'en a fait une plus longue expérience que les socialistes eux-mêmes. Ils ont donc oublié le ministère Combes ? Eux aussi étaient alors accusés de marcher à la cravache. Ils n'en sontpas morts. Nous n'en mourrons pas non plus.

C'est folie de prétendre que le vote de vendredi constitue un acte d'hostilité. La majorité radicale professe pour les fonctionnaires de la République, pour leurs droits, pour leurs intérêts professionnels, pour leurs justes revendications le respect le plus absolu, la sympathie la plus profonde.

Mais quel gouvernement, quelle majorité dignes de ce nom, consentiraient à passer sous les fourches caudines de ceux qui périodiquement, la menace à la bouche, viennent exiger leur réintégration en des sommations hautaines qui constituent pour leurs supérieurs hiérarchiques, comme pour la représentation nationale, un céfi permanent ? Après une pareille capitulation, «il pourrait y avoir encore des ministres, - suivant la si juste expression de M. le Président

gouvernement ». L'Humanité pense-t-elle, au demeu-

exploiter désormais en vertu de la rant, que le public soit si ému par le vote de vendredi? Le public, y compris les fonctionnaires, finit par apprécier à leur juste mesure ces indignations de commande. Il sait qu'il y a là surtout une question d'angle et de point de vue et que les unifiés, s'ils étaient au pouvoir, n'auraient pas agi autrement que les radicaux. Qui a servi d'inspirateur et de guide à la majorité radicale, dans ce vote, comme dans tant d'autres? N'est-ce pas des socialistes et des meilleurs ? N'estce pas ceux-là mèmes que le parti socialiste a, pour ainsi dire, délégués lui-mème au gouvernement? Alors, à quoi rime tant de colère ?

Les dragons déserteurs de Lunéville

Lundi matin à dix heures et demie, le 8º régiment de dragons, en garnison au quartier La Barollière, à Lunéville, a été rassemblé dans la cour du manège. Les hommes en grande tenue de service étant à leurs rangs, l étendard a éte amené avec le cérémonial d'usage. Puis le général Cherfils, commandant la division indépendante de cavalerie, qui avait ordonné cette prise d'armes, est arrivé au quartier. Il a fait extraire des cellules où ils sont enfermés les cavaliers

Hélin et Dupuis, qui, on le sait, avaient

franchi la frontière pour déserter ;

Dans une courte allocution, le général Cherfils, rappelant ce qu'était le drapeau, fit ressortir le déshonneur qui s'attache à ceux qui l'abandonnent. Puis il fit défiler devant le front du régiment les deux déserteurs qui furent ensuite reconduits en cellule.

INFORMATIONS

En Turquie

Les difficultés ministérielles On télégraphie de Constantinople :

Décidément la crise continue. Non seulement Zia pacha, ministre des finances, est démissionnaire, mais aussi Zia eddine, le nouveau cheikhul-islam, n'est pas allé au palais avec ses collègues pour prêter serment; on en conclut qu'il est démissionnaire lui aussi. De plus, Saïd pacha, président du Sénat, a refusé la présidence du Conseil d'Etat, et Zia bey, soussecrétaire d'Etat au grand-vizirat, décline la gérance du ministère des fondation pieuses.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé une circulaire à l'Europe pour déclarer que le nouveau cabinet maintiendra la politique étrangère de l'ancien.

L'Expédition de M. Roosevelt

Le président Roosevelt qui quittera ses fonctions le 4 mars prochain, après avoir consacré 25 ans à la vie publique, a décidé de s'accorder 2 ans de repos et de délassement.

Dans la moitié de ce congé, il étudiera la faune des possessions anglaises en Afrique. Il passera le reste du temps en Europe, dont il visitera au moins trois des grandes capitales.

A la tête d'une expédition organisée par la Smithonian, Institution de Washington, il partira de New-York le 13 mars et arrivera le 25 à Naples, d'où il s'embarquera pour l'Afrique-Orientale.

M. Roosevelt, après son séjour en Afrique, se rendra en Europe, où il demeurera environ un an. Il fera une conférence à Berlin; il en fera une également à Paris, à la Sorbonne probablement, sur l'œuvre et la vie du marquis de Lafayette.

De France, M. Roosevelt passera en Angleterre et visitera sans doute ensuite, la Hollande, qui est la patrie de ses ancêtres.

Ajoutons que M. Roosevelt ne veut pas de réceptions officielles. Il désire voyager comme un simple citoyen américain.

L'Affaire Rémy

Voici en quels termes Mme Renard a raconté sa dernière visite à son mari, à la prison de Fresnes:

« C'est dans une cellule grillagée que 'ai pu causer avec mon mari. Quelques mètres nous séparaient. Autour de nous les gardiens allaient et venaient, faisant preuve d'une discrétion à laquelle je me plais à rendre hommage. Comme j'ai trouvé mon mari changé! Déjà il avait dû troquer ses vêtements contre l'affreux costume de la prison. Vêtu de bure, les pieds chaussés de sabots, il m'inspira une douloureuse pitié, et ce fut au milieu de larmes, de sanglots, que, durant une demi-heure seulement, nous échangeames quelques paroles. Avec avidité il me demanda des nouvelles de nos chers petits, Gaston et Germaine. Le malheureux se lamente en vain, hélas! de ne pouvoir les embrasser, les caresser. Ce plaisir, cette joie lui seront-ils donc définitivement interdits !... Puis, mon mari me parla de son pourvoi. Il espère que l'arrêt fatal sera cassé et qu'un autre jury proclamera son innocence. « Je te jure, ma pauvre Claire, di-» sait-il, que je suis innocent. Je le

» jure sur la tête de mon vieux père, » sur celle de nos chers enfants. Je ne » cesserai de le crier, de le hurler, et » il faudra bien que l'on m'entende! » Mais vivrai-je encore d'ici là? Mes

» forces m'abandonnent. L'épreuve » est trop cruelle pour moi!»

les deux hommes étaient en tenue Renard a recu une lettre anonyme, datée de Paris et timbrée du boulevard Haussmann dans laquelle on l'invite à conserver bon courage et espoir, et dans laquelle également on lui affirme que son innocence ne tardera pas à éclater.

Un théâtre en feu

Trois cents victimes On télégraphie de New-York:

Un télégramme de Mexico annonce que le théâtre Floro, à Acapulco, a brûlé dans la nuit de dimanche. Trois cents personnes ont péri dans les flammes. Le bureau du télégraphe a été également incendié, de sorte que les nouvelles ont été retardées.

Le théâtre d'Acapulco était un batiment en bois. Lorsque l'incendie se déclara, un millier de personnes se pressaient à la représentation de gala donnée en l'honneur de M. Damian Florès, gouverneur de l'Etat de Guer-

C'est le cinématographe qui communiqua le feu aux décors.

L'assistance, terrifiée, se précipita vers les trois seules issues. Celles-ci, très étroites, furent vite encombrées. La chaleur était intense, et il fut impossible de secourir les personnes qui étaient enfermées dans le théâtre. Elles furent littéralement rôties ou asphyxiées.

La plupart des victimes appartenaient à des familles anciennes et riches, dont plusieurs sont anéanties.

Petites Nouvelles

On annonce que le dossier de Stiévenard condamné à mort par la cour d'assises de la Seine, n'a pas encore été examiné à la chancellerie. Tous les bruits concernant son imminente exécution sont donc dénués de fonde-

- On a compté dans Berlin et ses faubourg 101.300 ouvriers sans travail. Ce relevé a été établi par les syndicats ouvriers socialistes, au moyen d'un recensement opéré à domicile.

- On a ressenti, cette nuit, dans plusieurs localités de Hongrie, une secousse sismique. La population s'est enfuie dans la campagne. On relève seulement quelques fissures sur les murailles. Il n'y a aucun autre dommage à signaler.

- On mande de New-York, que les chutes du Niagara sont gelées, ce qui ne s'était produit qu'une fois depuis cinquante ans. Les touristes affluent

veilleux.

- On annonce la mort du marquis de Noailles, ancien ambassadeur de France à Berlin.

- M. André a entendu aujourd'hui, dans l'affaire Steinheil, un frotteur, nommé Pisseau, qui, de mars à juin 1908, a travaillé une quinzaine de fois à l'hôtel de l'impasse Ronsin, et qui n'a pu fournir sur ce qu'il y a remarqué que des détails insignifiants.

- La commission de la réforme judiciaire a terminé l'examen du projet du gouvernement sur la liquidation judiciaire des congrégations. La commission a accepté ce projet. Elle a également décidé qu'un règlement d'administration publique déterminerait le tarif des honoraires des liquidateurs et les conditions dans lesquelles des avances leur seraient faites par le Trésor.

- Rémi Couillard, l'ancien valet de chambre de Mme Steinheil, a passé lundi matin le conseil de révision à Paris. Sa présence a provoqué de vifs mouvements de curiosité parmi ses camarades. Il a été déclaré bon pour le service.

- On annonce la mort du photographe Pierre Petit, qui a succombé à Paris à l'age de soixante-quinze ans.

- L'impératrice douairière de Russie est attendue à Biarritz, où elle passera le mois d'avril auprès de sa fille, la grande-duchesse Xénia.

CHRONIQUE LOCALE

Réactionnaire!!!

Dans son dernier numéro, le Quercinois se flatte d'être réactionnaire bon teint.

Il y a là, vraiment, de quoi se rengorger!

Réactionnaire, c'est un titre superbe et triomphant. Ça fait chaud à l'âme et... ça sonne bien en l'an 1909! Et M. Dupuy, ajoute la feuille, est aussi réactionnaire.

Ah! bien, très bien! Confrère, nous n'avons jamais dit autre chose, et nous voilà bien d'accord.

Une fois n'est pas coutume... - Vous êtes orfèvre, M. Josse?

- Que non pas! Je suis réactionnaire, et le conseiller général de Cazals, l'est comme moi, et nous allons réactionnariser ensemble, et si terriblement, monsieur, que vous allez être mis en capilotade. Ça, qu'on m'apporte mon sabre et mon grand coutelas! Encore quatre ou cinq élections, ò troupeau vulgaire des républicains, et vous verrez un monarque planter la fleur de lis sur les ruines fumantes de l'Elysée. La République ne sera plus qu'un songe mauvais, qu'une page odieuse et vite retournée dans le grand livre de l'histoire. Vive la réaction, monsieur!

Tel est le sonore et fier langage du Quercinois... ou très peu s'en faut.

Nous comprenons ce lyrisme. Le Quercinois n'a pas tous les matins des victoires réactionnaires à se mettre sous la dent, et pour une pauvre petite fois qu'il se grise, n'allons pas lui chercher noise et troubler la béatitude de sa digestion.

Le pauvre diable est bien content. Dupuy a obtenu, dit-il, trois cents voix de majorité.

Ce petit chiffre ronflant a l'air d'affirmer que la réaction est, dans le canton de Cazals, en majorité de 300 voix sur les républicains. Les chiffres ne sont-ils plus les chiffres ?

Oui, les chiffres sont précis. Ils sont honnêtes d'eux-mêmes. Le malheur est que parfois on s'amuse à jongler avec eux. Le malheur est que notre confrère lui-même se sert des chiffres comme les illusionnistes se servent des muscades. Ils les doublent ou les escamotent à volonté et selon les besoins.

Est-ce à dire que le Quercinois est dupe de ses propres affirmations? N'en croyez rien.

Ce réactionnaire-là sait bien et de même à l'égard des curés inso-

pour contempler ce spectacle mer- | avoue bien, tout au fond de sa conscience, que l'élection de l'autre réactionnaire est dûe, non pas à une majorité royaliste et cléricale - cela, n'existe plus nulle part — mais bien aux divisions intempestives des républicains.

Il sait bien que deux et deux font quatre ; que les voix des républicains totalisées l'emportent de beaucoup sur les autres, que l'élection récente fut une élection de surprise, et que ces victoires purement accidentelles n'ont point coutume d'aller par pai-

Mais plutôt que de déclarer cela, le Quercinois aimerait mieux se faire... opportuniste. Le Quercinois d'ailleurs eut et aura si rarement l'occasion de triompher qu'il serait inhumain de le « blaguer » davantage. Qu'il se livre donc en paix à ces transports démesurés d'allégresse. Les événements le calmeront, et il distinguera mieux le vrai du faux, les tendances réelles du corps électoral de celles qu'il lui voit, à travers le prisme de ses propres illusions.

Deux enfants causaient entre eux. La maison de mon père, disait l'un, est magnifique; elle est du reste couverte d'ardoises.

- Oh! riposta l'autre, la nôtre est bien plus belle! Elle est couverte d'hypothèques.

Et le petit homne se dressait fièrement sur la pointe des pieds...

La politique réactionnaire du Quercinois a perdu, qu'il veuille m'en croire, tout éclat, tout prestige et toute faveur, et s'il s'en glorifie encore, c'est qu'il ressemble à ce gosse auquel sa naïveté inspirait le dédain orgueilleux des ardoises, des vulgaires ardoises!

Maintenant, les illusions, vous savez, c'est tenace! Nous ne prétendons pas dessiller les yeux du confrère... réactionnaire. Qu'il digère donc son Dupuy et grand bien lui fasse. Mais qu'il se prépare à se serrer le ventre, car s'il se nourrit de victoires réactionnaires, je lui donne mon billet qu'il crèvera de faim.

Un acte d'énergie laïque

Ces jours derniers, le curé de Soturac, appelé pour ensevelir un mort, prit le soin de se faire payer ses honoraires devant la porte du défunt. A peine le cortège s'était-il mis en route pour aller à l'église, qu'il rencontra d'autres personnes portant, malgré les ordres du curé, les ornements funèbres qui devaient servir à la sépulture.

Le curé s'arrêta au milieu de ses pieuses litanies pour leur dire: - Ah! vous voulez faire à votre tête ? Je vais faire à la mienne.

Et aussitôt il lâcha son mort et se rendit tranquillement chez lui. Il revint ensuite à l'église et fit en-

lever une grande croix qui se trouvait auprès du cercueil. Le dimanche suivant, il déclara en chaire qu'il était le maître à l'église et n'avait d'ordres à recevoir ni du

maire, ni du préfet. Avisé de ces faits, l'honorable M. Rigoula, maire de Soturac, fit placarder un avis faisant connaître à la population que le curé n'était qu'un simple occupant sans aucun titre juridique et qu'il n'avait point qualité pour refuser les ornements funèbres. Ces ornements appartenant en propre à la commune, laquelle doit les mettre au besoin à la disposition de tous

les catholiques. M. le maire ajoutait que les chaises. faisant partie du mobilier de l'église, doivent également être gratuites, et personne n'a le droit d'en prélever le montant.

Il invitait enfin la population à vouloir bien lui rendre compte de toutes les infractions commises à ce sujet, infractions qui feraient immédiatement l'objet d'un procès-verbal.

Nous adressons à M. Rigoula nos félicitations les plus sincères.

Si les maires républicains en usaient

Nomination

M. Chapon, instituteur en congé aux Roques, est délégué jusqu'au 30 septembre 1909 dans les fonctions d'instituteur adjoint (5° classe), - ordre des Lettres — à l'école primaire supérieure d'Alais, en remplacement de M. Pic, appelé à d'autres fonctions.

L'EAU

Cahors a été privé d'eau, hier après midi, pendant quelques heures.

La cause en est à un accident indépendant des machines du Château

Au cours des démolitions du Magasin des Tabacs, une grosse conduite d'eau a été crevée et c'est pour pouvoir remplacer la partie abimée qu'on a dû fermer les réservoirs alimentant

Conseil de Préfecture

Séance du 17 février 1903

Cette séance a été exclusivement consacrée aux plaidoiries dans l'instance ville de Figeac contre M. Grange, ingénieur directeur de la Société « Vieille Montagne » à Viviez (Avey-

Mº Bécays a soutenu la demande de la ville de Figeac et Me de Vallon a plaidé pour M. Grange.

Cette affaire a été mise en dèlibéré.

Le soir à 4 h. 1/2 est venu devant le même tribunal l'affaire Coste frères et Laguillon, entrepreneurs des travaux de reconstruction du Pont Neuf, contre la ville de Cahors. - Demande de résiliation avec indemnité.

Mº Besse a soutenu les intérêts des entrepreneurs et Me Lacaze ceux de la ville.

Comme la précédente, cette affaire a été mise en délibéré.

Soutiens de famille

Le conseil départemental chargé de statuer sur les demandes, à titre de soutiens de famille (allocation journalière de 0 fr. 75) formées par les jeunes gons de la classe 1907, actuellement sous les drapeaux, ainsi que pour les réservistes et territoriaux appelés à accomplir une période d'exercices en 1909, se réunira le 3 mars à neuf heures et demie, dans une des salles de la préfecture du Lot.

Le conseil est composé de trois conseillers généraux et de un conseiller d'arrondissement, du directeur des contributions directes et du tréso rier-payeur général, sous la présidence de M. le préset.

Conseil de revision

Le conseil de revision s'est réuni mardi, à deux heures du soir, à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet pour examiner les jeunes gens des classes 1907 et 1908 étrangers au département du Lot.

Assaut d'armes

Dernièrement a eu lieu au 7º un assaut d'armes pour les sous-officiers. Quatre prix avaient été offerts par les

Le jury était présidé par M. le capitaine Juillet, assisté des lieutenants de Baichis, Clarissou et de Fabre, maître d'armes.

Après une joute entre tous le sousofficiers, les huit premiers ont pris part à la poule finale.

Ce sont : adjudants : MM. Aldhuy et

Sergents: MM. Brunies, Morel, Eychène, Prunet, Colin et Roussanne.

La poule finale a été gagnée par :

ler prix : sergent Brunies; 2º prix : adjudant Aldhuy ;

3º prix : adjudant Malien ; 4º prix : sergent Morel.

Le 27 courant aura également lieu une poule à l'épée pour MM. les offi-

MM. les officiers de la réserve et de la territoriale sont invités à y prendre part.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira le samedi 20 février courant, à huit heures du soir.

Ordre du jour : Nomination des Commissions. Dépenses imprévues. — Compte

rendu.

Demandes de soutien de famille. — Divers.

Sursis d'incorporation. - Deman-

Chemin vicinal ordinaire nº 8. -Demande d'alignement par M. Calvet. Pensions à l'asile de Leyme des aliénés G. et B. (Mode de paiement.) Erection d'un monument à Danton

et à Gambetta à Sèvres, demande de subvention. Erection d'un monument à Gambet-

ta à Tiaret (Oran), demande de sub-

vention. Passage à niveau de la rue du Lycée. - Réponse de la Compagnie

d'Orléans. Bureau d'assistance. — Budget primitif de 1909.

Affaires diverses.

Rapports des Commissions.

Théâtre de Cahors

Le jeudi 25 février, au théâtre de Cahors, l'impresario Edmond Souché, dont le dernier passage avec le Coup de Foudre a laissé un excellent souvenir, donnera sa représentation de :

LE PETIT FOUCHARD

pièce en trois actes, le succès de Sylvane, auteur de Tire au Flanc!

Les principaux rôles seront confiés aux artistes interprêtes du Coup de Foudre. M. Raymond Max jouera le joyeux facteur Fouchard, finaud et fin matois; M. Marty, l'hilarant jeune comique, jouera le jeune de Mertinval; M. Joubert, de commandant se transformera en bon papa Misseron, et M. Souché, le désopilant Alfred, deviendra le gendarme Hotzapfel.

Le clan féminin sera dignement représenté par Mile Dorbel, qui, de môme cacaouette, prendra les simples fonctions de bonne à tout faire dans le rôle de Mélie, bonne fille qui met toute la maison sens dessus dessous.

re, nous montrera une brave maman | plutôt complémentaires et cela pour | Misseron, bien gentille, qui ne demande qu'une chose, c'est que tout aille bien. Enfin, Mlle Kelys sera Renée, la joie de la maison.

Pour terminer, M. Souché, autorisé par traité spécial de la Société des auteurs, donnera le succés de fou rire du théâtre des Mathurins:

LE BOUTON DE CULOTTE

vaudeville militaire d'Arnaud Lecomte, qui a obtenu trois cents représentations à Paris et autant en province, avec la tournée Baret. Le rôle principal de l'ordonnance Porotot sera joué par M. Souché lui-même.

Encore une bonne soirée en perspective.

Cinéna Pathé

La direction du Cinéma Pathé a beaucoup regretté, à l'occasion de sa dernière représentation, de ne pouvoir donner des places à toutes les personnes qui ont bien voulu lui en demander. Ces personnes sont priées de se hâter cette fois, si elles veulent profiter du spectacle nouveau et très

prochain, et dont elle fera connaître incessamment le programme.

« La Boîte à Fursy »

Monsieur Bourgeois-Clermont et sa compagne, de la Boîté à Fursy, donneront ce soir, jeudi, une seconde représentation au café de la Promenade.

Télégrammes reçus hier:

Paris, 17 février, 1 h. 23 s.

Le port de Rochefort

Le ministre de la marine a recu M. Braud, député de Rochefort, qui est venu l'entretenir de la situation qui serait faite à ce port si on lui supprimait la grande drague et la troisième flotille.

Le ministre a répondu qu'aucune décision n'était encore prise.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 février, 1 h. 8 s.

Au Maroc

M. Pichon a télégraphié à M. Regnault, représentant de la France au Maroc, des instructions spéciales prescrivant de renouveler, auprès du Maghzen, une démarche commune avec le représentant espagnol afin d'obtenir, au Maroc, plus de facilité pour l'œuvre résultant de la conférence d'Algésiras.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Catus

Conférence agricole. - Mardi soir, à l'Ecole des garçons, nous avons eu le plaisir d'entendre M. Arveuf, ingénieur agronome, sur les engrais en général et le nitrate de soude en particulier.

Le conférencier nous a d'abord démontré la nécessité du fumier de ferme comme base indispensable de toute fumure. Mais comme cet engrais naturel n'est que l'image du sol qui a produit les grains ou fourrages consommés par les animaux, il est indispensable de lui Mme Davricourt, la pétulante Aglau- adjoindre des engrais dits chimiques ou deux raisons : la 1re parce que le sol peut manquer d'un ou de plusieurs éléments (chaux, potasse, azote, etc.), que l'on supplée ainsi; 2º parce que l'engrais de ferme, serait-il complet, ne représente qu'une partie des éléments enlevés par les récoltes et qui ont été transformés en matière animales ou dispersés diver-

> Ne pouvant traiter toutes les matières fertilisantes, M. Arveuf s'est étendu sur les engrais azotés.

> Il nous a d'abord parié de l'origine naturelle du nitrate de soude provenant du Chili, comment on l'exploitait avant de le purifier pour ensuite être exporté. Le conférencier nous a ensuite parlé des propriétés de cet engrais, éminemment soluble et rapidement assimité par les plantes. D'où son épandage au printemps par un temps humide et en plusieurs fois. La proportion à employer sera de 100 à 150 kilogs à l'hectare bien pulvérisé et mélangé à une matière inerte pour en faciliter l'épandage.

> Contrairement aux autres engrais, le nitrate de soude, nous dit M. Arveuf, convient à toutes les terres et à toutes

attrayant qui sera donné dimanche | les plantes à l'exception cependant des légumineuses, qui ont, comme on sait, la propriété de capter l'azote atmosphé-

Il indique les moyens pratiques pour faire l'achat des engrais qui consiste à demander toujours des engrais simples et garantis sur facture quant au titre.

Par sa cherté, en effet, cet engrais peut être frelaté et il est bon de pouvoir se rendre compte de la loyauté des vendeurs. Au nombre des impuretés que les commerçants malhonnêtes peuvent introduire dans cet engrais, il nous cite le sable, le sel marin, le sulfate de soude, etc. L'analyse physique ou chimique permettra de déceler toutes ces fraudes que la loi punit sévèrement.

Le conférencier indique ensuite les proportions à employer pour chaque récolte en particulier (100 kilogs pour les céréales, 150 pour les plantes sarclées, 200 pour les prairies ou arbres fruitiers et la vigne). Il met les agriculteurs en garde contre les effets nuisibles de trop grandes quantités et il en explique les mauvais effets (verse, rouille, charbon) Tandis qu'employé dans de bonnes proportions et à bon escient, 100 kilogs de nitrate peuvent donner comme excédent de rendement 400 kilogs de blé à l'hectare et la paille correspondante et 1.000 kilogs de foin.

M. l'ingénieur Arveuf engage donc les agriculteurs à mieux soigner leurs fumiers de ferme, base indispensable de toute fumure, et d'y joindre tel ou tel engrais que l'analyse ou la pratique en indiquera la nécessité.

Luzech

Grand concert de charité. - Voici le programme du grand concert qui sera donné dimanche prochain, 21 février, dans la salle de MM. Lugan cousins, (hôtel de la Boule d'Or):

Première partie : 1º Gloria Victis (P. Séguy), par « Les

Enfants de Luzech. » 2º Le Mendiant d'amour (Goublier), par M. E. Gironde.

3º La famille Legros (Polin), M. Bay-4º Teutatès (fantaisie de concert), par

MM. Salacroux et Lacoste.

5º Les Ramiers, par Mlle M... 6º Les Gaspilleuses, par M. Pons.

7º M. Talou, dans son répertoire. 8º Les Deux aveugles, opérette de J.

Moineaux et Offembach; personnages: Patachon, M. E. Gironde; Giraffier, M. Barafitte.

Deuxième partie: 1º Ouverture de la Caravane, par « Les Enfants de Luzech. »

2º Les Bigophonistes, (duo de A. Morias), par MM. Barafitte et E. Gironde. 3° Le Sonneur (monologue), M. Jar-

4º Tyrolienne, par MM. Cabanes et Fillol. 5º Samson et Dalila (grand air), par

6º Le Roi des Bohémiens, par M. V.

Valet. 7º M. Talou, dans son répertoire. 8º L'Auberge rouge. Drame nouveau en deux actes, d'après Balzac et Serge Basset. Personnages: Prosper Magnan, M. Gironde Félix; Wilhem, M. Barafitte; Walheufer, M. E. Ros; Le Bourgmestre, M. Marieu; Burgthaler, M. Labro; Hans, M. E. Gironde; Bretmayer. M. Jarrigre; Schwartz, M. Lacoste; Un sergent, M. Bertrand. Grande mise en scène, costumes de l'époque fournis par

le Théâtre du Capitole. Le piano sera tenu par M. Laynat, pianiste-virtuose, lauréat de l'Académie Clémence-Isaure.

Prix des Places : Premières, 1 franc ; secondes, 0 fr. 50; location, 0 fr. 25 en

Le nombre des places étant limité, on peut, dès maintenant, retenir ses places chez M. Bernadou, buraliste à Luzech. Bureaux, à 7 h. 1/2; Rideau, à 8 heures précises.

Albas

Grandes fêtes du Carnaval. -Programme:

Dimanche Gras, 21 février : à 11 heures, tour de ville en musique par le brillant orchestre du Cirque Martin ; de 3 à 6 heures, grand bal dans les arènes du Cirque ; à 8 heures, brillante représentation donnée par toute la troupe; à 10 heures, balde nuit; à minuit, grande sauterie.

Lundi, 22 février : dans l'après-midi, farantole, bal rondeau à l'albassienne, grand bal de nuit.

Mardi, 23 février (à 3 heures) : grande Cavalcade donnée par la Jeunesse avec le gracieux concours du Cirque Martin. Char de la musique, char des vignerons, char de l'Avenir, par les jeunes albassiennes, char d'amateurs ; à 8 heures, grand bal de nuit paré et masqué.

Mercredi, 24 février (Cendres) : à 3 heures, grande Mascarade, rondeau, jugement et exécution du Père Carna-

Pendant la durée des fêtes, l'accueil le plus fraternel sera réservé à tous les visiteurs.

Le Comité d'organisation.

Monteuq

Renvoi de foire. - Le maire de la commune de Montcuq informe le public qu'à cause du mauvais temps la foire, qui aurait dû être tenue le 14 février, est renvoyée au samedi 20 courant.

Saint-Gery

Conseil de revision. - Les op rations du conseil de revision pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1908 et de ceux de la classe de 1907, qui ont été ajournés l'an dernier, auront lieu, pour la canton de Saint-Géry, le samedi 13 mars, à la mairie.

Immédiatement après les opérations de la revision, il sera procédé à une revue d'appel des hommes de l'armée territoriale appartenant à la classe 1888, y compris ceux des services auxiliaires. Les hommes de cette catégorie qui résident dans le canton de Saint-Géry de. vront se rendre à la mairie du chef-lieu porteurs de leur livret individuel le 13

Arrondissement de Figeac

Figeac

Violent incendie. - Un violent incendie a entièrement détruit, dans la matinee de dimanche, le bel immeuble appartenant à M. Dusser, juge suppléant près le tribunal de notre ville.

On ne saurait décrire l'affolement de cette nombreuse famille surprise par ce sinistre que nul ne pouvait prévoir. Il n'y a pas eu heureusement de victimes, mais les pertes, quoique couvertes par une assurance, sont considérables. Il en est de même de celles éprouvées par la famille Rayssac.

A la suite de cet incendie, par mesure de prudence, l'administration municipale a dû faire établir un barrage sur la rue Gambetta, principale artère de la ville, barrage qui a intercepté la circulation pendant toute la journée de lundi. jour de notre grande foire de février.

Nous signalons la belle conduite de notre sympathique sous-préfet, M. Marty, qui, arrivé un des premiers aux abords de l'immeuble incendié, a organisé les secours et s'est mis à la manœuvre d'une pompe avec une énergie digne des plus grands éloges, donnant ainsi du courage aux braves gens qui imitaient son exemple.

La conduite de nos pompiers, sous l'influence d'un froid de 10°, a été admirable. On nous signale un de ces braves, le citoyen Vincent, dont l'endurance a été fort remarquée. Il a tenu une lance pendant trois heures sans discontinuer, malgré les chandelles de glace

qui pendaient à ses bras et a pu ainsi préserver les maisons contiguës.

Toutes nos félicitations.

La foire. -- Notre foire du 15 février n'a pas eu une graude importance à cause de l'épaisse couche de neige qui recouvre le sol et du verglas rendant très difficile la circulation des piétons et des chevrux.

Au champ de foire il s'est cependant traité beaucoup d'affaires sur les bœufs de boucherie, dans les prix de 60 à 64 francs les 100 kilos. Quelques transactions aussi sur les bœufs d'attelage aux

cours de 800 à 1.000 francs la paire. Baisse sensible sur les porcs, qui ont été payés de 76 à 90 francs les 100 kilos; pour les expéditions, la graisse a valu de 100 à 104 francs ; les veaux et moutons,

de l à 1 fr. 15 le kilo. A la halle aux grains. - Blé, de 18 à 18 fr. 50 l'hectolitre; avoine, de 8 à 8 fr. 50; maïs, de 14 à 15 fr.

Marché à la volaille. - Marché animé. Volailles, 80 centimes le demi kilo;

œufs, de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 la douzaine. Pas d'accidents sérieux ni vols à signa-

Capdenae-le-Haut

Le verglas. - Le 6 février, jour de foire à Capdenac-Gare, de même que lundi dernier, jour de foire à Figeac, plusieurs paires de bœufs que l'on conduisait à ces deux marchés, sont tombées sur la chaussée de la route en glissant sur le verglas, aux abords du pont suspendu, tant du côté de Capde-

nac-Gare que de celui du Port. On se demande si, pour éviter ces accidents préjudiciables aux agriculteurs, les cantonniers n'auraient pas dû semer sur ces deux points dangereux quelques pelletées de terre ou de sable.

Bretenoux

Une fête républicaine. - Dimanche, à midi, avait lieu à l'hôtel Cabanes un banquet offert par les maires républicains et leur conseiller général à MM. le sous-préfet de Figeac, Bécays, député, et Loubet, conseiller général. Sur 17 commnues, 13 étaient représentées.

A l'issue du banquet, l'ordre du jour suivant a été voté par acclamation.

« Les maires et présidents des comités républicains du canton de Bretenoux, réunis dans un banquet offert à MM. Marty, sous-préfet; Bécays, député, et Loubet, conseiller général, adressent à M. le préfet du Lot leurs souhaits de bienvenue et l'assurent de leur dévouement aux idées républicaines et de leur respectueuse sympathie pour sa personne. »

Cajare

Conseil municipal - Séance du 14

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le sous-préfet au sujet de notification de propositions à faire aux propriétaires de terrains compris dans le projet de la route numéro 43, de Cajarc à Arcambal, par Cénevières, Calvignac et Gaillac (dernier lot).

Un délai de quinze jours est accordé aux propriétaires pour faire connaître l'acceptation, le refus ou leurs prétentions. Ce délai expiré, M. le sous-préfet fera désigner le jury d'expropriation.

Lecture est donnée des propositions faites aux propriétaires. Le conseil, se rapportant aux estimations déjà faites, approuve les propositions.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le sous-préfet au sujet du referendum demandé à la dernière séance, concernant le choix d'un emplacement pour la construction de la maison d'école des filles. Le referendum n'est pas approuvé par l'administration, le conseil municipal devant seul prendre la responsabilité du choix du terrain.

Communication est donnée d'une lettre de Mme Salgues, de Geniès, offrant un terrain situé route de Cadrieu, au prix de 3 fr. 50 le mètre.

La maison des Champs-Élysées - Si tu peux obtenir d'elle qu'elle me

recoive demain vers une heure, je te

promets une récompense digne d'elle et

Le suisse s'inclina et promit de faire son possible.

Octave laissa sa carte, son adresse et Or, on était au lendemain de cette

Champs-Elysées. Dès qu'il arriva, le suisse qui vraisemblablement l'attendait, l'accueillit du sourire le plus engageant, et il lui fit

- Ainsi dit-il vivement, tu as réussi. - On vous attend.

- C'est merveilleux ! - J'ai remis votre carte à madame la

FEUILLETON DU Journal du Lot 33 | dit que je pouvais vous introduire dès ; aptitude particulière pour tout ce qui que vous seriez arrivé. Octave était ému; une imperceptible

rougeur colora ses joues, et son cœur se prit à battre comme celui d'un simple commis d'agent de change.

murmura-t-il intrigué au dernier point. - C'est probable, répondit le suisse. - Voilà qui serait étrange!

- Monsieur veut-il me suivre.

ranhement, décélait la présence habituelle d'une femme. Les rideaux de velours vert appendus trer dans le salon qu'un demi-jour voluptueux. Au milieu s'ouvrait une immense corbeille, où les fleurs les plus rares, semblaient pousser pêle-mêle sans art. Un riche tapis couvrait le parquet ; une

galerie à cette char nante retraite. Quoique coulissier, Octave était assez fin connaisseur, il avait notamment une

touche au luxe de la vie externe, et il admirait encore les mille objets qui complétaient l'ameublement du salon dans lequel il se trouvait, quand une porte s'ouvrit tout-à-coup et qu'il entendit derrière lui le frôlement d'une

Il se retourna. C'était son inconnue.

Une femme charmante... et comme l'imagination du jeune Gaudin n'en avait jamais entrevu sur les hauteurs du quartier Bréda, ou sous les ombrages du

Evidemment, il y avait loin de cette femme aux échantillons ordinaires du demi-monde, et Octave le comprit instinctivement, car il s'inclina devant elle avec un mélange de respect et d'éton-

La jeune femme lui rendit son salut, l'invita à prendre un siège, et s'assit elle même près de la cheminée.

alors l'inconnue d'une voix où un observateur habile eut peut-êire démêlé un peu d'ironie et vous voyez monsieur, que je me suis empressé de me rendre à votre desir.

- Croyez madame, répondit-il, que

je suis profondément touché de cette faveur. La jeune femme sourit.

Octave salua.

- Seulement, continua-t-elle finement, je me hate d'ajouter qu'en vous accordant cette faveur, je m'adressais à un galant homme; car lorsqu'on m'a remis votre carte ce matin, ce n'était pas la première fois que je voyais votre - Est-ce possible! s'écria Octave.

- Des femmes peut être ?... - Je ne sais. - On vous a dit du mal enfin...

Octave fit un geste affirmatif. - C'est cela même, dit-il gaiement. - Comment l'entendez-vous ? repartit la jeune femme, avec un pli railleur

et que vous aimez?... Octave et au point de vue des relations ordinaires de la vie, vous avez raison peut être ; mais nous autres gens de finances, nous sommes obligés d'y regar-

der autrement. - Je ne vous comprends pas.

- C'est pourtant bien clair, madame, l'argent c'est la base de toute opération financière et quand nous commençons les affaires, ce n'est généralement qu'avec des ressources bornees. L'heure vient cependant où le cercle de nos opérations s'agrandit, et dans la nécessité où nous large surface, nous avons recours à un moyen infallible, mais violent.

- Vous vous mariez? - Comme vous dites.

- Parfaitement.

- Laquelle?

- De sorte qu'en signifiant le contrat. c'est bien moins la femme que la dot que vous épousez?

Octave se prit à rire avec complaisance. - Comprenez-vous? dit-il en lançant à la jenne femme un regard où brillait une rouerie effrontée et naïve en même

temps. - A merveille ! répondit la jeune femme, seulement, vous me permettrez de vous faire une observation?

- C'est qu'il faut être bien sûr de la femme pour ne pas manquer la dot. - C'est juste ! aussi me suis-je fait

- Et vous n'avez pas de rivaux ? - Je ne m'en connais pas.

- Vous pourriez vous tromper?

- Je ne crois pas: - Votre fatuité vous empêche peutêtre de les remarquer? - A mon tour je ne comprends pas,

La jeune femme jouait en ce moment avec un ecran, véritable bijou chinois, incrusté de tètes chauves et d'oiseaux au plumage de seu. A la réponse de son

nous trouvons alors d'offrir une plus | interlocuteur, elle posa l'écran sur la cheminée et arrêta son regard sur le coulissier.

- Voyons ! reprit-elle d'un ton plus sérieux, je viens de vous dire que je vous connaissais, et je vous ai prouvé que j'avais appris l'état de vos relations avec mademoiselle Sylvia de Compans, eh bien ! il y a encore une choseque je sais et que vous paraissez ignorer.

- Parlez ! - Depuis quelques jours, monsieur Octave, vous avez un rival.

- Moi! - Un rival dangereux. - Appartient-il à la coulisse ?

- Il n'appartient qu'à lui-même. - Mais je ne le connais pas. - Vous êtes en train d'en faire votre

- C'est une énigme. - Voulez-vous que vous en dise le mot?

besques dont il était orné.

- Je l'attends. La jeune femme reprit son écran, et, tout en considérant les gracieuses ara-

- Comment appelez-vous, dit-elle, l'homme qui, l'autre soir, a sauvé votre fiancee ?

- Le docteur Franck, répondit Oc-- Et que pensez-vous de lui ?

(A suivre).

Par Pierre ZACCONE Première partie

IX

scène, il était une heure et le jeune coulissier se rendait à la maison des

signe qu'il pouvait entrer. Octave ne se fit pas répéter cette invitation.

baronne reprit le suisse ; elle a jeté un petit cri en y lisant votre nom, et m'a

- Est-ce qu'elle me connaîtrait ?

- Certainement, mon ami, certaine-Octave monta aussitôt au premier étage de la petite maison, et bientôt après, il était introduit dans un salon d'une élégance exquise, où tout dans le choix des meubles et le goût de l'ar-

aux fenêtres, interceptaient la lumière trop vive du jour, et ne laissaient penémagnifique pendule en bronze d'art reposait sur la chaminée et de nombreux tableaux de maîtres accrochés aux murailles, faisaient comme une opulente

robe de soie.

Jardin des Fleurs.

- Vous avez désiré me parler? dit

- On m'a assuré que vous alliez vous

- On m'a parlé de vous...

des lèvres ; où est le mal d'épouser une belle et riche jeune fille, qui vous aime - Sans doute, sans doute, répondit

sitions que M. Gabriel Bruel a faites à la dernière séance, concernant le terrain qu'il possède à l'angle de l'avenue de la Gare et du boulevard.

Après quelques observations, le conseil décide que, s'étant déjà prononcé choix sur deux terrains : le jardin Bruel, par sept voix, et le champ Reslut, par sept voix, laisse à l'administration le soin de désigner l'emplacement; accepte d'avance le choix fait par cette dernière du terrain Bruel ou du terrain Reslut, et émet le vœu que la question soit tranchée définitivement et le plus rapidement possible, le couvent n'étant pas suffisamment approprié pour une école

Communication est donnée d'une lettre de la Société Héraldique, proposant de céder à la ville de Cajarc, moyennant une somme de 22 francs, les armoiries authentiques de la ville, sur parchemin. Le conseil accepte cette proposition.

Lecture est donnée d'une lettre émanant de plusieurs comités demandant des subventions pour érection de monuments à la mémoire de Gambetta et Danton, à Sèvres ; de Berthelot et de Proudhon. Le conseil regrette de ne pouvoir accorder de subventions faute de fonds, mais décide qu'une souscription sera faite parmi les membres du conseil municipal. Le produit de la souscription sera envoyé moitié au comité Gambetta-Danton et moitié au comité Berthelot.

M. le maire donne connaissance au conseil d'une demande de subvention formulée par Mlle Louise Laubart, sagefemme à Cajarc. Cette dernière s'engage à donner ses soins gratuitement aux indigents de la commune. Le conseil décide de lui accorder cent francs, qui seront pris sur le budget supplémentaire de 1909.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Joseph Marty, habitant actuellement à Cahors, rue du Portail-Alban, demandant la démolition d'une maison appartenant à la famille Doucet et attenante à un immeuble sis à Cajarc, propriété de M. Marty. La maison Doucet menace ruines depuis déjà quelques temps, et présente un réel danger pour les propriétaires des immeubles voisins.

M. le maire donne connaissance au conseil des démarches et notifications faites auprès des héritiers Doucet. Après diverses observations, le principal héritier ayant manisesté l'intention de répudior à l'héritage, le conseil est d'avis, avant de prendre une délibération, d'attendre la répudiation du principal hé-

M. le maire donne connaissance au conseit d'un projet d'éclairage électrique présenté par M. Jean Vialattes, industriel à Cajarc. Ce dernier demande la concession de l'éclairage électrique pendant une durée de quarante années; le concessionnaire s'engage à donner Féclairage de la ville au moyen de cinquante lampes de seize bougies, au prix de 500 francs par an pendant vingt-cinq années. L'éclairage sera fourni gratuitement par le concessionnaire pendant les quinze années restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Le conseil décide en principe d'accepter le traité déja proposé, se réservant toutefois le droit d'y apporter quelques légères modifications, après étude faite.

Le conseil se réunit ensuite en comité secret pour dresser la liste d'assistance.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. - Le conseil municipal s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Linol.

Avis favorable est donné à diverses demandes de soutiens de famille.

Le conseil décide ensuite d'accepter deux legs en faveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

M. le maire fait connaître à l'assemblée qu'une subvention de 265 francs a été accordée à la Société d'agriculture du Lot pour la tenue d'un concours d'animaux gras à Gourdon en 1909. La date de ce concours sera fixée ultérieurement.

Lavoirs de Standons. — Les habitants de ce village demandant la réparation du lavoir, ont fait une souscription en argent ou en nature, qui s'élève à 180 francs environ. Le conseil est d'avis que ces réparations seront exécutées. L'excédent de dépenses sera prélevé sur les ressources ordinaires du budget.

Chemin de Costeraste. — La construction de ce chemin est en instance. Un commissaire enquêteur a été désigné. Les habitants de Costeraste voient donc se réaliser un projet dont l'utilité n'était pas contestable.

MM. Lagarde et Combettes, négociants, sort ensuite désignés comme administrateurs de la caisse d'épargne, en remplacement de MM. Bach et Massias, décédés.

M. Bon, rapporteur de la commission des travaux publics, donne lecture d'un rapport favorable à la requête du sieur Varlan, en vue de détourner dans le caniveau de la rue de la République les eaux pluviales et ménagères qui se déversent actuellement dans la cave du pétitionnaire.

Le conseil décide, en outre, de mettre

minime qui en résultera.

M. Métadié, au nom de la commission des finances, donne ensuite lecture d'un long et très intéressant rapport ayant trait à l'entreprise de divers travaux.

La discussion qui s'engage sur le fond à la dernière séance et avoir fixé le du rapport de la commission des financés est assez confuse. M. le maire propose de sérier les diverses questions, quitte à discuter ensuite sur l'ordre de priorité.

Au sujet du programme des travaux à exécuter, M. Laurier présente une motion tendant à réduire ce programme. Combattue par MM. Dauliac et Lafon, la motion est rejetée.

M. Linol fait remarquer que les 5 centimes ne sont que la mise en recouvrement d'un impôt déjà voté. Les conclusions du rapporteur sont enfin adoptées à mains levéas.

Quant à l'ordre de priorité à donner aux divers travaux à exécuter, il est ainsi fixé après avis de M. Dauliac: 1. Lavoirs et foirail; 2. Tour de ville, murs de soutènement et plantations ; 3. Salle des fêtes.

Sont adoptées également les conclusions du rapport de la commission des finances en ce qui concerne les concessions d'eau aux particuliers. La commission chargée de recueillir les souscriptions sera composée de MM. Dauliac, Métadié et Lafon.

Remarques de M. Isidore sur la malpropreté de certains trottoirs.

On adopte ensuite un vœu tendant à l'établissement d'une voie de dégagement à la gare des marchandises. L'ordre du jour étant épuisé, la séance

Conseil d'Etat. - Par décision du 11 janvier dernier, le Conseil d'Etat a

rejeté la requête présentée par le sieur Marie-Lazare Quercy contre un arrêté du conseil de préfecture du 16 mai 1908, qui a annulé son élection de conseiller municipal de Gramat (section de Saint-Chignes).

Par décision du même jour, le conseil d'Etat a déclaré valable l'élection au deuxième tour de scrutin des sieurs Francois Carlux, André Fouché, et Pierre-Raymond Branty, comme conseillers municipaux de Meyronne et a annulé celle du sieur Baladre, également comme conseiller municipal de Meyronne.

Carennac

Formation d'un comité radical-socialiste. — Réunis sous la présidence de M. Granouillac, conseiller d'arrondissement du canton de Vayrac, assisté de M. Louis Andral, le vieux lutteur républicain, les militants de Carennac se sont constitués dimanche dernier en comité radical-socialiste.

La séance s'est tenue dans la salle du café Escudié; M. Granouillac, avant de faire procéder à la nomination du bureau, a tenu à prononcer quelques paroles, afin de conseiller le calme et l'entente, seules raisons qui peuvent amener un bon résultat. Les paroles du sympathique conseiller d'arrondissement ont été couvertes d'applaudissements.

Les élections pour le bureau ont donné les résultats suivants :

Présidents d'honneur : MM. Malvy, député et Granouillac, conseiller d'arrondissement:

Président : M. Delfour, ancien maire ; Vice-présidents : MM. Arènes et May-

Secrétaire: M. Vieilhescazes;

Secrétaire-adjoint : M. Batut;

Trésorier : M. Escudié; Assesseurs: MM. Laveyssières Jean, Bergougnoux Etienne, Boudios Calixte

Toutes ces nominations ont été accueillies par des applaudissements una-

Comme début, le comité de Carennac a enregistré 64 adhésions, ce qui prouve que la formation dudit comité répond à une absolue nécessité; on y compte aussi un membre bienfaiteur qui est M. Louis Andral.

La soirée s'est terminée par un punch monstre offert par M. Louis Andral. Auteur du liquide enflammé, chacun s'est promis de faire son possible pour amener le plus grand nombre d'adhésions au comité et travailler ainsi dans l'intérêt de la République.

Un assistant.

Concores

Colis-postaux. - A partir du 1er mars, les colis-postaux seront reçus au bureau de poste de Concorès.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Propos fumelois

Je lis dans la France, à la date de ce jour, 17 courant, le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal et je découpe l'entrefilet suivant :

Le maire croit devoir profiter de l'occasion pour donner un démenti formel aux critiques mal fondées d'un journal local

M. Lescoul fait remarquer que c'est donner beaucoup trop d'importance à des fantaisies qui en méritent très

peu / Naturellement, le journal visé est le

Il est donné connaissance des prope- | à la charge de la commune la dépense | Journal du Lot. Aussi bien que je m'appelle Paquerette, j'en prends pour mon grade et réponds :

Il m'a toujours été impossible d'avoir l'importance de M. Lescoul, importance à laquelle il me sera toujours défendu de prétendre; car l'humble milieu dans lequel je vis ne pourra jamais s'exhausser vers les hauts sommets qu'il habite.

Mais ce que n'empêchera pas M. Lescoul, malgré sa moue dédaigneuse aux petits, c'est que la pensée libre s'infusera malgré lui dans les cerveaux de ceux qui souffrent et qu'il ne pourra rien pour arrêter la marche des esprits généreux, ces esprits seraient-ils laïques?

Où et comment M. le maire peut-il donner un dementi à ce que j'ai dit dans

mes articles? Les fillettes ne sont-elles pas allées à la mairie rechercher l'estampille de la pauvreté?

Le maire, la commission des écoles, le conseil municipal avaient-ils fait quelque chose dans le sens de l'esprit laïque, quand mes articles si peu importants parurent?

Et si les élèves de l'école des garçons ne firent pas cette pénible promenade, l'honneur en revient-il à M. le Maire ou à M. Lescoul?

Je ne le crois pas.

Je sais que les choses dites d'en haut, obtiennent auprès de ceux qui n'ont pas l'esprit chagrin une certaine faveur, et que réciproquement il y a échange de congratulations.

Restez en haut M. le Maire, restez en haut M. Lescoul, narguez la foule des humbles de l'endroit que vous prenez pour la cîme des splendeurs politiques, veillez bien à ce que la souffrance et le silence soient le lot des malheureux.

Eteignez la pensée des petits. - Dans ce travail d'émancipation qui s'accomplit lentement parmi les faibles, dans ce courant de liberté qui veut dégager la conscience de l'individu de l'oppression qui la meurtrit, vous n'avez eu M. le Maire et M. Lescoul que des sourires pour l'œuvre clericale!

Fichez-vous tant que vous le voudrez de la pensée des humbles ; mais croyez que beaucoup d'eux vous verraient avec plaisir changer d'opinion l

PAQUERETTE.

Chronique agricole

CONTRACT SUCCESSION OF THE PROPERTY OF THE PRO

LES VINS DOUX NATURELS

Les vins doux naturels sont régis par les articles 21 et 22 de la loi des finances du 13 avril 1898.

Nous résumons les conditions auxquelles sont subordonnées la fabrication et la vente de ces vins.

Aux termes du premier paragraphe de l'article 22 de la loi du 13 avril 1898 précitée, les « vins doux naturels », c'est à-dire ceux qui possèdent natureliement une richesse alcoolique totale, acquise ou en puissance, d'au moins 14 degrés peuvent, à la demande des producteurs et sur justification de leur nature, être maintenus sous le régime ordinaire des vins. Cette disposition est générale et s'applique à tous les vins dits de liqueur que les producteurs entendent placer sous le régime des vins doux naturels, que ces vins doivent ou non recevoir une addition d'alcool.

Les viticulteurs qui obtiennent des vins doux naturels, sans aucune addition d'alcool, sont donc également tenus, au moment même de la récolte, de prévenir le service des contributions indirectes et de justifier de leurs droits au régime exceptionnel sous lequel ils veulent placer ces produits. La quantité et la nature de ces vins sont alors constatées par les employés qui s'assurent que ces boissons remplissent bien la condition de richesse alcoolique minimum acquise ou en puissance exigée par la loi. Si aucune contestation n'est soulevée, les expéditions sous le régime des vins peuvent être faites jusqu'à concurrence des quantités reconnues et mentionnées dans (trajet en 27 heures), composé de un acte régulier présenté à la signature de l'intéressé.

Mutage. - C'est seulement lorsque les conditions auxquelles la loi du 13 avril 1898 subordonne l'admission des vins doux naturels au régime ordinaire des vins sont remplies et lorsque le service a été mis à même de contrôler l'origine et la nature des liquides présentés sous la dénomination de « vins doux naturels », que ces vins peuvent recevoir une addition d'alcool moyennant le simple paiement du demi-droit de consommation sur l'alcool ajouté.

Les viticulteurs qui désirent muter des vins doux naturels, ou les placer sous le régime de la loi précitée, doivent déclarer par écrit, au moins dix jours à l'avance, à la recette buraliste leur intention d'en fabriquer. Ce délai n'est que de six jours dans les localités où les employés sont en rési-

Ils devront acquitter ou garantir le demi-droit de consommation sur la quantité d'alcool versé dans la vendange, sans excéder 10 litres d'alcool pur par hectolitre de moût.

Les vins doux naturels pourront circuler sous le couvert des expéditions propres aux vins et en acquit-

tant les mêmes droits que le vin ordinaire, mais avec leur dénomination égale de vins doux naturels. Ils pourront être livrés au commerce à charge par celui-ci de ne les vendre que dans l'état où il les aurait reçus.

J. ARTIGALA, Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.

Bibliographie

« Mardi Gras, n' t'en va pas, je f'rons des crèpes... et t'en auras ! » Ainsi fredonneront tous ceux qui, cette semaine, liront Mon Dimanche, où ils trouveront, contée avec infiniment d'esprit et de bonne humeur, l'histoire de « La Fête des Crèpes » Ils y trouveront aussi un délicieuse chanson illustrée : « Laissez les oiseaux dans leur nid » de désopilants articles : « Les gaîtés du divorce; » « La bas; » « Le sultan qui décore un coq; » une tragique histoire: « Le fantôme ; » plus de cinquante articles variés, une page pleine de jeux pour les enfants ; un grand roman dramatique : « Arsène Lupin, gentlemancambrioleur; » deux grands concours, ouverts à tous et à toutes et dont l'un permet de gagner

« Deux millions 250.000 francs. » MonDimanche est en vente partout, chaque vendredi, au prix de dix centimes. Demandez-en des numéros spécimens, gratis et franco, à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1er.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. -Sommaire de la 1890° livraison (20 fé-

Le renard de la mer, par Georges-G. Toudouze. - Oiseaux et papillons en pleine mer, par P. Vincent - Anciennes monnaies romaines, par H. Norval. - Une petite fille mal élevée, par Mme Charlotte Chabrier-Rieder. — Ce que fut Jacques Cartier, par Eric Ardol.

Abonnements, France; Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain,

Chemin de fer d'Orleans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques

Foire de Séville

VOYAGES EN ESPAGNE Billets aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (du 18 au 22 Avril), la Compagnie d'Orléans fera délivrer au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville avec faculté d'arrêt aux principaux points du par-

Ces billets seront délivrés du 27 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

1º POUR MADRID, prix 167 fr. en 1re classe, 119 fr. en 2e classe.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escurial, Avila, Segovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2º POUR SÉVILLE, prix, 222 fr. en 1^{re} classe, 164 fr. en 2^e classe.

Excursions en Andalousie. - Pendant la période du 1er Avril au 7 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des bil ets d'excursions à prix réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade, et retour à Séville ou Cordoue.

Excursions à Algésiras, Gibraltar et au Maroc.

Les relations rapides entre Paris-Quai-d'Orsay et Madrid sont assurées: 1º Par un train de luxe « Sud-Express » (trajet en 26 heures), exclusivement composé de wagons-salons, wagons-lits et restaurant;

2º Par un train « rapide de nuit » grandes voitures à bogies de l'e et de 2º classes accessibles sans supplément de prix, et de wagons-lits.

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré : A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay): 1º Pour Madrid, Valladolid, Saragosse

et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun: a) Des billets directs simples; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation; réductions variant de 20 à 40 %, suivant le nombre de personnes.

Enregistrement direct des bagages. Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points. 2º Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

3º Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bou (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

B) Au départ de Paris et de toutes les

gares du réseau: Du 27 Mars au 15 Mai 1909, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville, savoir ;

de 119 fr. en 2e classe; Pour Séville : de 222 fr. en l'e classe,

de 164 fr. en 2º classe. Validité pour le retour jusqu'au 15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du

voyageur à son point de départ C) Au départ de Paris et des principales gares du réseau.

1º Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

2º Des billets circulaires espagnols, à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement.

D) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châtellerault, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Château, roux, Montlucon, Limoges-Bénédictins-Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Barcelone ou réciproque-

Facilité accordée aux touristes de la région du Cantal pendant les fétes du Carnaval à l'occasion du Conccurs de Skisdu Lioran.

A l'occasion du concours de skis qui doit avoir lieu au Lioran pendant les jours Gras, il sera délivré les dimanche 21 et mardi 23 février, au départ d'Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat, Neussargues, Massiac, Allanche, Arvant, Landeyrat-Marcenat et Condat des billets aller et retour individuels, de toutes classes réduits de 50 0/0 sur les prix du tarif général à destination du Lioran.

Les voyageurs en provenance d'Aurillac et de Vic-sur-Cère, qui utiliseront ces billets seront transportés à l'aller soit par le train spécial qui le 23 février sera mis en marche au départ d'Aurillac (7 h. 9 matin, arrivée au Lioran à 8 h 39 matin) soit par le train partant d'Aurillac à 9 h. 9 matin pour arriver au Lioran à 10 h. 34 matin et au retour par les trains partant du Lioran à 4 h. 13 soir et 6 h. 1 soir pour arriver à Aurillac à 5 h. 32 soir et 7 h. 23 soir.

Ceux en provenance d'Arvant de Massiac de Neus argues et de Murat devront utiliser à l'aller les trains partant d'Arvant à 5 h. 48 matin et 9 h. 22 (arrivée au Lioran à 8 h. 28 avec changement à Murat et 11 h. 38 matin); au retour, le train spécial circulant les dimanche et jeudi soir ainsi que les 21, 22, 23 et 24 février entre le Lioran et Murat (départ du Lioran à 5 h.1 soir, arrivée à Murat à 5 h. 26 soir, correspondance avec le train partant sur Arvant à 5 h. 55 soir, arrivée à Arvant à 7 h. 36 soir).

Enfin, les voyageurs en provenance d'Allanche, Landeyrat-Marcenat et Condat devront utiliser au départ, à l'aller : les trains arrivant à Neussargues à 7 h. 13 matin et à 10 h. 3 matin (correspondance avec les trains ci-dessus venant d'Arvant): au retour, le train spécial précité correspondant avec le train quittant Neussargues à 6 h. 34 soir sur Bort (changement à Mu-

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Ta-

rifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50). Albums de photographies : Souvenir de mon voyage en Touraine, 1 fr. (franco 1 fr. 10); Touraine, Bretagne Auvergne, o fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: La Touraine et ses Châteaux. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco: 0 fr. 35). Brochures illustrées à 0 fr. 10

franco (0 fr. 15) LE CANTAL. - LE BERRY (au pays de Georges Sand). - LA BRETAGNE. -L'AUDE. - LA TOURAINE. - LES GORGES DU TARN. - POITOU, AN-GOUMOIS. - EXCURSIONS EN FRANCE. - ROUERGUE ET ALBI-

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes. De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges. De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bour-

boule et au Mont-Dore. De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême. D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon. De Tours à Montlucon. De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac. Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux

itinéraires Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 17 février. Le marché qui s'était montré très ferme au début est devenu plus lourd en séance, le bruit ayant couru que de mauvaises nouvelles seraient parvenues au sujet de la situation dans les Bal-

Pour Madrid : de 167 fr. en 1re classe, | kans. La tendance cependant reste satisfaisante.

La Rente française fiéchit à 97.85. Les fonds russes s'inscrivent en baisse. Le 3 0/0 1891 est à 72,15, le 1896 à 70, le 5 0/0 1906 à 100,50, le 4 1/2 nouveau

à 91,75 et le Consolidé à 86,15. L'Extérieure espagnole se négocie à 97,50, l'Italien à 103,30, le Portugais à

59,10 et le Turc à 95,12.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1.390, le Nord à 1.790, l'Orléans à 1.440, l'Ouest à 950.

Nos Etablissements de crédit s'inscrivent: la Banque de Paris à 1.573, le Comptoir National d'Escompte à 719, le Crédit Foncier à 735 et le Crédit Lyonnais à 1.219.

Les obligations 5 0/0 or du Port de Bahia s'avancent à 460.

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région parce qu'elle est : La mieux approvisionnée

la mieux organisée la meilleur marché

expédie dans tout le département des produits rigoureusement purs sortant des meilleures maisons: Poulenc, Dausse, Bayer, etc., ou préparés par le pharmacien lui-même d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Fois de Morus Ambrée Vierge de John Sthevens, provenance directe

de Bergen (Norwège) en fûts cachetés. La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile Ambrée Vierge obtenue par laction d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère termentation.

Elle ne présente pas la saveur âcre et forte des autres Huiles de Foie de Morue obteques par expression, à une température élevée, des foies putrifies, pour en augmenter le rendement et la livrer à des prix dérisoires de bon marché. après mélange avec des huiles végétales.

renferme donc ni ptomaines, ni alcaloïdes, ni les produits d'altération des toies putrifiés. L'Huile de John Sthevens, dépour-

Notre Huile de Foie de Morue ne

vue de saveur âcre et forte, est facilement digestible. Son odeur et sa saveur douce la

rendent agréable au goût. Sa richesse en principes actifs, iode, soufre, phosphore, etc..., en fait un des médicaments les plus actifs de la

therapeutique. Elle présente tous les caractères d'identité et de pureté exigés par le Codex de 1908, d'après les récents travaux de notre excellent maître M. Bourquelot, professeur de pharmacie galénique de l'Ecole supérieure

de pharmacie de Paris. Nous garantissons notre Huile dernière pêche et de provenance directe.

DÉPOT DE

l'Huile de Fois de Morue Soëtenaêv

extraite des foies de Morue frais et stérilisée à l'autoclave. Expédiée directement de Hammerfest, Norwège, en bouteilles cachetées et stérilisées

de litre et de demi-litre. Le litre: 3,75. Le demi-litre: 2.

PAPIER à CIGARETTES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hemorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Elixin de Vergenie Nyrdaid, qui les fait disparaître sans aucun danger. On n'a qu'à écrire : Produits Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se debarrasser de la maladie la plus pénible. et la plus douloureuse. Le flacon 4 fr. 50,

Méfiez-vous des imitations! Il n'existe qu'un seul Elixir de Virginie : il porte la signature de garantie Nyrdahl.



A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMORILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresse au Bureaudu Journel.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DU CARNAVAL 1909

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval 1909, la Cie d'Orléans rendra valables du Jeudi 18 au dernier train du mercredi 24 février, les billets aller et retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. numéros 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expi-

rera après le 24 février

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Voyageurs sont demandés pour le placement des flacons de "Café Express" pour faire instantanément le café au lait. Placement agréable. Beaux bénéfices. S'adresser à M. Bridoux, fabricant d'Extrait de café, 7, rue Mouraud, Paris.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE BIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

Consultations tous les jours de 9h. à 5 h
69, Boulevard Gambetta
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

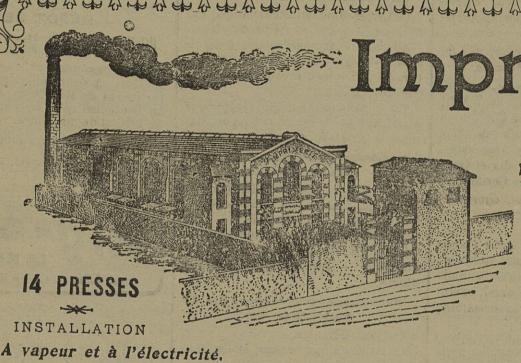
M. Wilchen n'a pas d'OPERATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

D'INSTITUTEURS Le propriétaire gérant: A. Coueslant

(SERVICE D'HIVER 1908-09)

De Paris à Toulouse par Cahors 739 5(1) 121 23(3) 35 1125 OMNIRUS EXPRESS PARIDE TOURS 1132 (*) 4 122 1136 700 De Toulouse à Paris par Cahors 42(4) 16(2) 1140-1128 1132 (*) 4 122 1136 700	à milana a
EXPRESS EXPRESS OMNIBUS DIRECT EXPRESS RAPIDE OMNIBUS CAHORS dep 6 11 = 1	(3° cl.) 7 28 <u>i</u> 12 48 <u>i</u> 6 52 <u>i</u>
PARIS (Orsay) dép. — 10 14 m. 7 s. 8 35 10 51s. — TOULOUSE.d 1 s. 2 43s. 3 18s. 5 45s. 8 45s. 11 37 s. 9 16 m 5 38 m Douelle (Arrêt) 6 25 a	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
LIMOGES (arrivée) - 4 27 s. 12 53 m 2 45. 9 1 m - Gaussade 6 36 Caussade	8 9 1 13 7 20
PDITTE (arrivée 6 20 6 28 2 29 4 24 19 20 - 12 138. 8 38 Castelfranc 6 55	8 22 1 19 7 27 8 46 1 31 7 43
Gignes Crossesses 7 8 2 41 4 50 1 12 7 15 Sept-Pents 6 33 9 46 12 34 8 59 Puy-l'Evêcue 6 58	$\begin{array}{c c c c c c c c c c c c c c c c c c c $
SOUILLAC (arr. 7 40 7 38 - 5 25 2 6 8 13 CAHORS. dep. 2 49 4 50 7 6 5 47 m 10 40 1 27 - 9 29 Soturac-Tonzac 7 29	9 25 1 49 8 6 9 37 1 57 8 14
CAZOULES 7 53 941 Famel	2 2 6 8 27
Nozac 8 19 7 47 36 33 10 7 PARIS (Orsay) 10 55	9 2 12 8 33 - 4 45m 8 43m
Saint-Clair 8 31 8 8 - 5 53 2 56 9 32 Saint-Clair 8 6 6 53 10 25	Cahors
Degagnac 8 51 3 16 9 54 Nozac 7 30s. Thedirac-Pevrilles 9 54 LIBOS dep. 7 21s	10 51 7 20m. 3 17 9 9.:
Saint-Denis-Catus. 9 13 10 57 Funel 7 32 10	3 24 9 152
CAHORS. (arrivée) 9 32 8 47 4 11 6 29 3 57 10 40 SOUILLAG 3 48 5 56 9 11 8 4 11 48 11 17 Duravel	3 34 9 25 3 41 9 32
Sent-Ponts 0 51 1 17 Prayane (Street) 9 40 8 30 11 47 Prayane (Street) 9 4	3 48 9 39 8 55 9 46
Lalbenque. 10 5 4 34 607 29 British 4 27 7 6 - 12 29 3 4 - 12 47 Luzsch. 8 21	4 » 9 51 4 10 10 1
Caussade 10 45 9 35 - 7 18 5 17 8 19 PARIS (O.) arr. 12 9 m. 4 45 - 8 56 10 47 - 10 55 Pariate 8 30	4 18 10 9 4 23 10 14
TOULOUSE. arr. 12 13 10 49 6 5 8 38 7 51 Between 200 knometres minimum; 3 classe, pour 300 knometres minimum	4 28 10 19
Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac Le Buiggon à St. Denis près-Martel et Aurillac Le Buiggon à St. Denis près Martel et Aurillac	
PARIS (Orsay) départ. 8h 35s. » 10h 51s. 10h 14m Le Buisson déput à Capdenac, Brive et Paris	
Vayrac 5 55 10 35 2 1 7 58 Sarlat 6 47 4 7 37 19 1 4 51 9 44 10 35 449 48 1 30 48 1 30 48 1	andenac
Puybrun	
Port-de-Gagnac 6 25 2 30 8 30 Southac 7 56 10 25 12 54 6 2 9 35 Le Pournel 1 10 38 4 28 9 9 4 55 8 Arcambal 7 31	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Lamativie 6 35 35 Vers 7 40 Lamativie 8 10 Le Pigeon 8 10 10 58 1 8 35 Saint-Gery 7 40	1 56 6 42 2 4 6 49
Siran	2 17 7 2
AURILLAC arrivée. 8 5 » 4 11 10 16 Marten 8 21 11 28 1 20 6 29 » St-Denisen der 9 19 11 E1 5 59 10 45 4 49 9 40 St-Martin-Labouval. 8 26	2 24 7 8 2 33 7 15
AURIBLAC départ. 4h 21 = > 9h 12 = 12h 50 = Quatre-Routes. 2 39 12 8 = > 10 58 5 12 10 19 Cajarc 8 48	2 41 7 21 2 55 7 33
La Roquebrou 5 8 3 9 52 3 33 Subenis-pM.d. 9 52 3 33 Subenis-pM.d. 9 52 3 33 Subenis-pM.d. 9 9 9	3 6 7 42 3 16 7 50
Lamativie	3 29 8 1 3 41 8 12
Port-de-Gagnac 6 6 Paris à Brive, Capdenac et Toulouse	4 45 8 43
Puybrun 6 27 7 59 11 9 4 48 De rigeon PAPIS (Orece) 44 1 100 14 100 14 10	Cahors (
Vayrac 6 38 8 27 11 21 5 1 7 25 6	- 10 49 10 51s. 5 39 d
PARIS (Orsay). arrivée.	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 St-Denis - prés-arr. 7 23 8 45 5 16 > 1 36 Montbrun, halte 7 54 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 48 soir. Martel dép. 7 27 8 51 5 22 > 1 42 Cajare	11 18 6 12
Montvalent 7 39 9 4 » » 1 56 Calvignac, halte 8 16	11 37 6 36
SARLAT 9 12 1 29 8 34 GOURDON 7 38 11 37 Assign 9 37 5 57 30 Saint-Cirq, halte 8 32	11 43 6 45 11 50 6 54
Grolejac 9 31 1 54 8 53 Payrignac (arr.) 7 44	11 56 7 4 12 7 7 20
Payrigeac (arr.)	12 12 ^a 7 26 12 20 7 35
GOURDON	12 29 7 46 12 37 7 54



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE Normale des Institutrices de la Seine,

du l'école Péroles et du l'école Mellère

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère de nombreuses publications médicales, sténographiques et antiaicooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

GARTES DE VISITE

PRIX MODERES